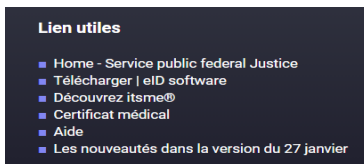


Utilisation du RCPP - Infos

- Le Registre central est sécurisé : vous devez vous identifier avant d'avoir accès au Portail RCPP
- Le Registre central a été créé dans les 3 langues nationales.
- Le portail peut être indisponible à certains moments . Une bannière informative est ajoutée.
- Les personnes ayant accès au Portail RCPP sont :
 - Le ou les requérants (Citoyen)
 - La personne à protéger/ protégée
 - Les administrateurs
 - Les personnes de confiance
 -

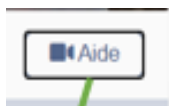
Pour autant que la demande/formulaire contienne votre numéro national (R.N.)

Vous aurez accès au dossier de la personne à protéger/protégée.



- Au bas de l'écran , une série de liens utiles

- Lorsque vous introduisez de nouvelles requêtes / demandes / formulaires



Vidéos informatives .

- Si vous souhaitez être contacté par mail, indiquez votre adresse e-mail, vous ne recevrez plus de courriers format papier mais bien un mail qui vous informera qu'un document a été ajouté au Portail RCPP.



- Lors de la rédaction d'un formulaire ou d'un rapport, sauvegardez régulièrement et par la suite (après quelques jours) , vous pourrez poursuivre l'introduction des données .



Annexer un projet d'acte de vente, offres de placement bancaire, extraits de comptes, etc.

- Des nouveaux formats de fichiers compatibles téléchargeables dans les dossiers ont été ajoutés. Ce qui résout le problème de certains documents inaccessibles .

Vous pourrez télécharger , outre les pdf , des photos ou des images (.jpeg ou jpg), des documents Word (.doc ou .docx) , des feuilles de calcul format Excel (.xls ou .xlsx) , etc ...

Quelques exemples



1. Certificat médical ✓
2. Pièces supplémentaires

Téléchargez le certificat médical *

En vertu de l'article 1241 du Code judiciaire, la demande est accompagnée d'une déclaration médicale détaillée datant de moins de 15 jours, sauf en cas d'urgence prouvée ou si l'ajout est absolument impossible pour des raisons indiquées par l'expéditeur. Ce certificat décrit de manière détaillée les conditions de santé de la personne à protéger sur base des données médicales du dossier du patient ou sur base d'une examination récente.

Téléchargez ci-dessous la version scannée du certificat médical de la personne à protéger.

[Vous pouvez télécharger le certificat médical ici](#)

certificat_medical_protection_judiciaire.pdf: Le document téléchargé a été ajouté avec succès

Ok

Parcourir

certificat_medical_protection_judiciaire.pdf

Vous pouvez télécharger un maximum de 1 déclaration médicale, supprimer la déclaration médicale actuel pour ajouter un nouveau document.

X = Supprimer pour le remplacer par un nouveau document

Documents

1. Certificat médical ✓
2. Pièces supplémentaires

Téléchargez le certificat médical *

En vertu de l'article 1241 du Code judiciaire, la demande est accompagnée d'une déclaration médicale détaillée datant de moins de 15 jours, sauf en cas d'urgence prouvée ou si l'ajout est absolument impossible pour des raisons indiquées par l'expéditeur. Ce certificat décrit de manière détaillée les conditions de santé de la personne à protéger sur base des données médicales du dossier du patient ou sur base d'une examination récente.

Téléchargez ci-dessous la version scannée du certificat médical de la personne à protéger.

[Vous pouvez télécharger le certificat médical ici](#)

lectcarte.jpg: Le document téléchargé a été ajouté avec succès

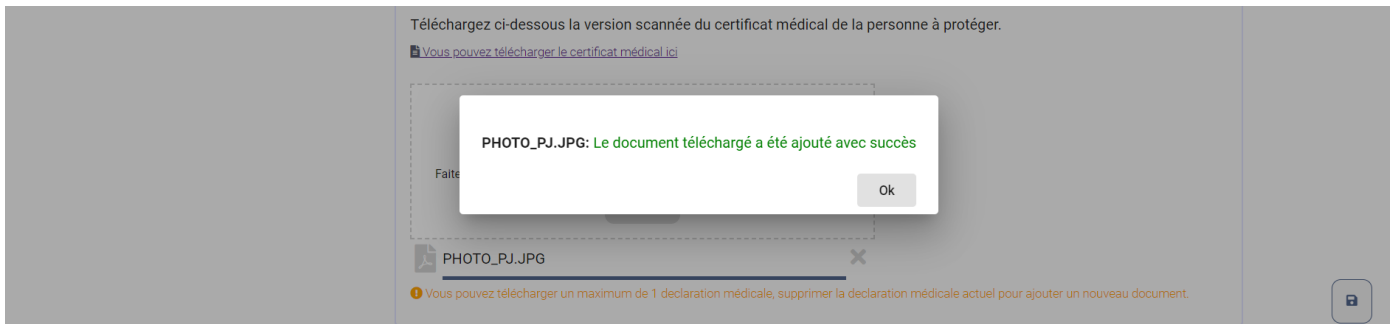
Ok

Faites glisser un document ou cliquez sur 'parcourir' pour sélectionner un fichier

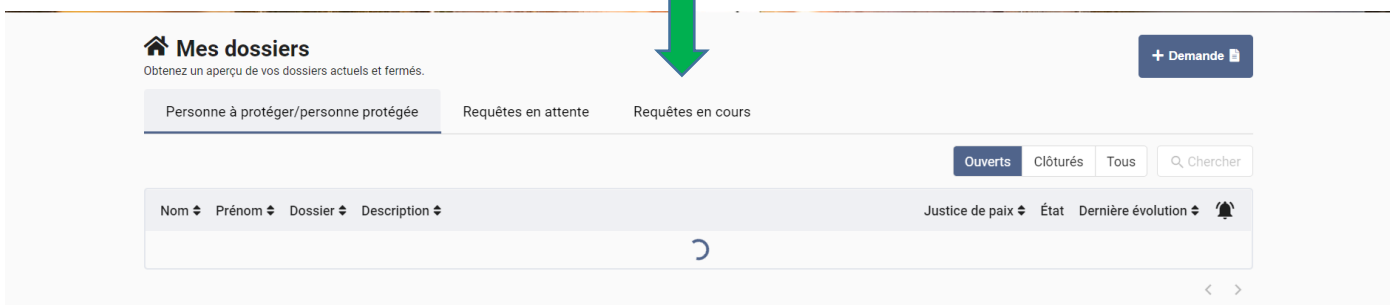
Parcourir

lectcarte.jpg

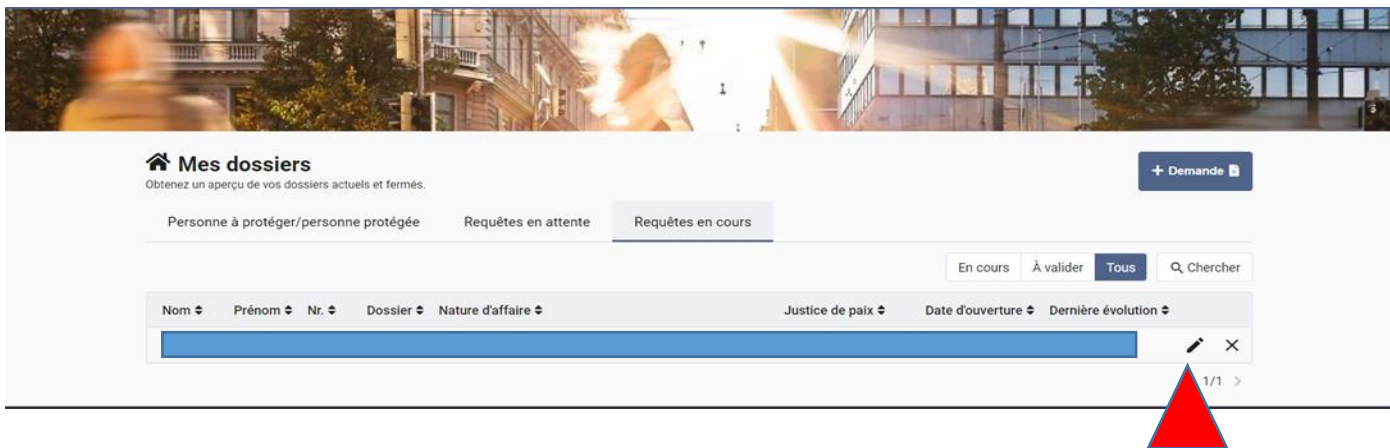
Vous pouvez télécharger un maximum de 1 déclaration médicale, supprimer la déclaration médicale actuel pour ajouter un nouveau document.



Mes dossiers - Les onglets

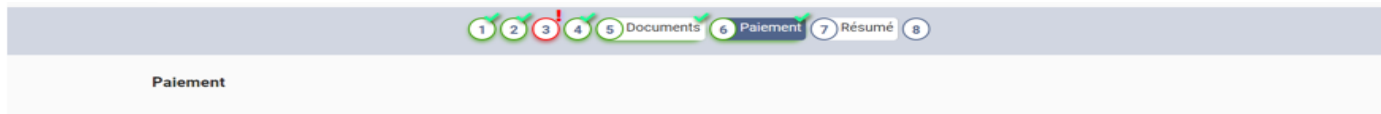


- Poursuivre la rédaction d'un formulaire-demande



Clic sur le crayon ... et je retrouve le formulaire en l'état où je l'avais sauvegardé.

- Pour remplir un formulaire, plusieurs étapes sont nécessaires et obligatoires . Pour chaque étape correctement remplie (un V en vert) sinon ce sera un point d'exclamation en rouge.



Lorsque toutes les étapes sont au vert , alors seulement vous pourrez confirmer et valider.